

Plan National Milieux Humides (PNMH) Groupe thématique Urbanisme

COMPTE RENDU DU 30 MARS 2017 (GT N°5)

Présents	Points abordés
<p>Patrick Bazin, Conservatoire du littoral (matin)</p> <p>Tim Boursier-Mangenot, Paysagiste-conseil DEB</p> <p>Olivier Compagnet, DGALN/DHUP/QV3</p> <p>Laurent Cyrot, DDT Corrèze</p> <p>Hélène Decat, DEAL Mayotte</p> <p>Ghislaine Ferrère DGALN/DEB/EN4</p> <p>Bernard Guézo, Cerema Territoires et ville</p> <p>Julie Larcher, Cerema Île-de-France (après-midi)</p> <p>Romuald Loridan, DEB/EN2</p> <p>Magali Poudevigne, Cerema Centre-Est</p> <p>Florence Thinzilal, Forum des Marais Atlantiques</p> <p><u>Excusés :</u></p> <p>Virginie Billon, Cerema Centre-Est.</p> <p>Marie Guibert, CGDD/DRI/SR</p> <p>Johanna Van Herrenthals, Association Française des Établissements publics territoriaux de bassins (AFEPTB)</p> <p>Françoise Gross, Association Française des Ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE)</p> <p>Grégoire Macqueron, SNPN.</p>	<p>La réunion porte sur les points suivants :</p> <p>1/ Organisation de l'appel à candidatures Milieux humides et espaces urbanisés : messages, cible, titre, jury, plan de communication, plan de valorisation, documents de cadrage.</p> <p>2/ Action 38 PNMH : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLUi- Avancement du projet</p> <p>3/ Action 37 PNMH : Milieux humides (MH) et référentiel EcoQuartier. Présentation d'un projet de questionnaire.</p> <p>4/ Prochaine réunion</p>

Bernard Guézo et Ghislaine Ferrère souhaitent la bienvenue aux membres du groupe qui accueille comme invités Tim Boursier-Mangenot, Paysagiste-conseil de la DEB et Patrick Bazin, Conservatoire du littoral, Chef du département de la gestion patrimoniale.

B. Guézo présente le projet d'ordre du jour et rappelle qu'une grande partie de la journée est consacrée à l'organisation du Grand Prix 2017 Milieux humides et espaces urbanisés. Cet appel à candidatures a été préparé par la tenue d'un pré-COPIL en fin d'année 2016. Les documents techniques : règlement de la consultation et guide de rédaction ont été établis par le Cerema Centre Est (Magali Poudevigne). Ces projets ont été discutés et consolidés lors du COPIL qui s'est tenu le 7 février 2017. La version consolidée a été transmise aux participants au GThU pour la séance d'aujourd'hui.

En outre, une réunion a été conduite avec la direction de la communication du Ministère, qui est très engagée dans la démarche et a permis d'affiner les premiers éléments d'un plan de communication et de valorisation.

Les conclusions de la réunion sur ces points feront l'objet de nouveaux échanges avec la DICOM, pour alimenter cette dernière et pour recueillir son avis.

G. Ferrère énonce un bref historique du projet dont le lancement a été différé dans le temps dans l'attente de connaître les dispositions du label des villes RAMSAR. Ces dispositions ne sont pas encore définies, mais les quelques informations connues ne répondant pas aux attentes françaises, le MEEM a décidé de dissocier le Grand Prix de la démarche de labellisation, les échelles des projets étant très différentes.

Il faut toutefois savoir que le secrétariat de la Convention a prévu de lancer ce Label cette année et qu'il faut espérer que ce lancement ne brouillera pas le message de notre Grand Prix : un lancement en février avait été annoncé mais n'a pas eu lieu, et le sujet est désormais inscrit à l'ordre du jour du prochain comité Ramsar qui se tiendra fin mai-début juin, ce qui laisse supposer un lancement très tardif.

G. Ferrère précise que le GThU est transformé aujourd'hui en comité d'orientation (CODOR) du Grand Prix pour arrêter les principales dispositions liées à son organisation. Pour ce faire, sa composition a été élargie avec la participation de T. Boursier-Mangenot et de P. Bazin.

1. Organisation du Grand Prix

Les points suivants sont abordés.

1-Structuration de l'appel à candidatures (fiche thématique n°1)

B. Guézo commente le calendrier d'ensemble du projet (cf fiche thématique ci-jointe n°1). L'agenda politique de l'année 2017 a conduit, sur préconisation de la DICOM du ministère, à décaler le lancement de l'appel à candidatures de la mi-mai à la mi-juillet 2017. Ceci se traduit par des délais plus courts pour :

- établir les dossiers de candidature (collectivités)
- expertiser les dossiers (Cerema principalement concerné) ;

G. Ferrère précise que le thème de la Journée mondiale des zones humides devrait être, de manière quasiment certaine, « milieux humides et urbanisme », d'où l'importance d'une annonce des résultats et remise des prix à cette période. Ce thème est associé à la journée du 2 février 2018, mais en fait dure tout le mois de février.

T. Boursier-Mangenot note qu'effectivement le temps laissé aux collectivités pour établir le dossier est très court. Il faut du temps pour donner du sens à une candidature, reformuler les choses. Les collectivités ne sont pas habituées à ce type d'exercice.

D'un autre côté, B. Guézo souligne qu'il est nécessaire de conserver un temps « minimal » pour l'instruction des dossiers par les équipes du Cerema, sachant qu'il existe une incertitude sur le nombre de dossiers de candidatures, et qu'il pourra s'avérer possible de raccourcir ce délai ou au contraire difficile de le respecter, mais cette donnée ne sera connue qu'au tout dernier moment. Il propose en conséquence de conserver le délai d'instruction prévu de 2,5 mois (en fait de 2 mois compte tenu des 15 jours de congés de fin d'année).

En conséquence, la discussion porte sur le niveau d'information à donner préalablement au communiqué (ou conférence) de presse de juillet qui lancera officiellement le Grand Prix. Il faudrait permettre aux collectivités intéressées de se préparer avant cette date.

Florence Thinzilal s'interroge sur la décision qui sera effectivement prise par le futur Cabinet ministériel : pourrait-il décider finalement de ne pas lancer ce GP ? Auquel cas, si on a averti les collectivités en amont, il pourrait arriver qu'elles aient commencé à établir leur dossier pour rien.

La discussion conclut à l'intérêt d'affiner avec la direction de la communication du ministère le dispositif de diffusion de l'appel à candidatures, depuis la première annonce dans les réseaux jusqu'à l'ouverture officielle avec fixation de la date de remise des dossiers.

L'objectif sera de donner suffisamment d'informations aux collectivités sur la nature de l'appel à candidature, le contenu du dossier à constituer pour leur permettre de se préparer, en particulier d'en débattre au conseil municipal ou conseil communautaire avant le lancement officiel, tout en s'assurant auprès de la DICOM de l'absence de risque réel d'un total désintérêt du futur cabinet.

2-Le titre et la cible (fiche thématique n°2)

L'actuel titre du Grand Prix est provisoire. Il convient de le définir comme objet de communication et de compréhension du Grand Prix, de son objet et de ses objectifs.

La discussion met en évidence qu'il faut à la fois « faire rêver » et donner à comprendre ce que recouvre le Grand Prix. Il est convenu pour ce faire d'adopter un titre évocateur et un sous-titre plus concret. La notion d'espaces urbanisés est trop intellectuelle pour être bien comprise, celle de « Ville » trop connotée et restrictive.

P. Bazin propose comme titre Terres d'eau en villes. T. Boursier-Mangenot préconise que le sous-titre évoque une dynamique, un mouvement.

La discussion conduit à proposer le titre suivant :

Terres d'eau et villes

Les atouts des milieux humides en territoires urbanisés

D'autres termes équivalents sont possibles pour atout : *évolution, démarche de valorisation, affirmation.*

La cible fixée en 2012 était celle des communes et des EPCI. La cible actuellement envisagée pour le Grand Prix 2017 est celle des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La discussion conduit à confirmer cette cible qui n'exclut pas les syndicats mixtes, c'est-à-dire les structures de coopération incluant des conseils départementaux. Il est bien confirmé que le Grand Prix ne pourra être remis qu'à une collectivité ou à un groupement de collectivités ayant été directement impliqué dans l'opération ou la planification primée.

3-Les messages (fiche thématique n°3)

La première édition du Grand Prix en 2012 a été un succès. L'appel à candidatures a favorisé la diffusion des bonnes pratiques en matière d'intégration des milieux humides dans l'aménagement. Les collectivités primées ont bénéficié du Prix comme vecteur de communication pour conforter leur politique d'intégration des milieux humides dans leur aménagement. Le Grand Prix attribué au projet de Saint-Jacques-de-la-Lande a contribué à faire de cette réalisation une référence.

Fort de cette première expérience, l'objectif de la nouvelle édition du Grand Prix, organisée en 2017, est de maintenir et de renforcer la dynamique en mettant en exergue de nouvelles expériences territoriales de préservation, création ou restauration de milieux humides.

Pour atteindre cet objectif, il est important de bien exprimer les messages qui doivent accompagner la communication autour du projet, pour qu'ils soient partagés et connus de tous.

Les propositions de la fiche n°2, pas toujours formulées comme des messages, sont soumises à la discussion.

Laurent Cyrot trouve que les messages « *L'appel à projets s'adresse aux grands projets comme aux petits projets* » et « *une opération peut être exemplaire à différents titres : par la façon dont elle a été conduite, par les résultats obtenus, par sa reproductibilité, par son caractère exceptionnel* » sont importants à mettre en avant. Le message « *Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain, c'est adopter l'urbanisme de demain* » est également intéressant, même si sa formulation gagnerait à être travaillée.

P. Bazin propose d'intégrer au bénéfice des milieux humides les notions d'articulation et de mise en relation. C'est un espace qui connecte, qui se déploie horizontalement. Le milieu humide est également un espace qui renvoie au vécu des habitants. Il propose également de retenir le message « *Les milieux humides répondent à des attentes et à des besoins multiples* » au titre des services écosystémiques.

Magali Poudevigne propose la notion d'espace à investir.

O. Compagnet préconise de communiquer sur le faible coût des aménagements (par rapport à la réalisation d'ouvrages lourds). Il souhaite aussi que la notion de reconquête des milieux humides soit mise en avant. B. Guézo propose également dans ce registre la notion de redécouverte.

G. Ferrère relève l'intérêt de mettre en avant la notion d'urbanisme de demain, « vous êtes des pionniers » ..., ce qui est partagé.

T. Boursier-Mangenot voit dans le message « *Intégrer les milieux humides dans l'aménagement, c'est à la fois les préserver et préserver la qualité de vie, mettre en valeur les richesses naturelles et les utiliser, faire respirer son territoire* » une notion importante, celle d'un « territoire qui respire ». Cela ouvre énormément. Respirations, coupures... Cela desserre le territoire. Le milieu humide est un espace qui respire et qui révèle.

L. Cyrot propose de présenter le milieu humide comme un espace « source » d'inspiration pour les aménagements. Il propose également de communiquer sur le milieu humide comme solution plus que comme problème.

B. Guézo voit dans la notion de respiration l'intérêt de relier les questions de qualité de l'air et qualité de l'eau.

T. Boursier-Mangenot propose en conclusion de ne pas trop cadrer dans les messages et de s'évader des messages trop environnementaux. Il faut s'ouvrir sur le dialogue et vers des valeurs plus hybrides. Aller vers la révélation de choses pas prévues.

4-Diffusion de l'information

La discussion porte sur les réseaux à mobiliser pour diffuser l'information sur le Grand Prix. Il est convenu que la fiche proposée pour la réunion sera complétée et finalisée, avant les diffusions d'informations prévues.

Services et organismes de l'État

Il apparaît qu'il n'y a pas de réseau MAAF.

T. Boursier-Mangenot propose d'ajouter les Conseils de l'État : architectes et paysagistes. Karine Mangin QV2 anime le réseau des paysagistes, O. Compagnet celui des architectes.

B. Guézo mobilisera le réseau de diffusion des éditions de Cerema/TV. Des ciblage peuvent être faits, thématiques ou par type de destinataires (collectivités par exemple).

L. Cyrot propose d'ajouter le réseau des DDT du Nouveau Conseil aux territoires.

Collectivités

Il est proposé d'ajouter l'association des maires ruraux, association des Grandes villes, l'association des Villes moyennes, l'ADCF, les Ecomaires. Hormis l'AMF qui l'a déjà été, toutes les associations d'élus doivent encore être contactées.

Professionnels

Il est convenu d'ajouter à la liste les représentants régionaux du réseau TVB, ainsi que la fédération française des paysages (Didier Labat à contacter). Plante-et-Cité n'a pu participer au GTHU mais est à mobiliser pour la diffusion de l'information.

Revues

Il est proposé d'ajouter *Veille eau* et *Journ'eau*.

Les revues « La gazette des communes » et « le Moniteur » sont retirés compte-tenu du caractère payant des informations publiées.

La revue Trait urbains est ajoutée (sous réserve de gratuité de l'information).

F. Thinzilal relève la nécessité de contacter rapidement les revues et journaux retenus afin de connaître leurs calendriers d'édition.

Réseaux professionnels ou associatifs

Il est proposé de cibler la FNCAUE pour les CAUE.

5-Charte graphique et photographies

Le lancement du Grand Prix comportera la mise en place d'une page Web permettant de communiquer sur le projet et d'apporter aux candidats les éléments d'information dont ils ont besoin pour établir leur dossier.

La page Web mettra en évidence la charte graphique du Grand Prix et les messages retenus, ainsi sans doute que des éléments d'information sur les milieux humides. Elle valorisera les projets primés lors du 1er Grand Prix. Il est envisagé une interview du lauréat du Grand Prix 2012. La page donnera également accès aux documents nécessaires à l'établissement des dossiers : règlement, guide de rédaction.

La page Web donnera la visibilité aux projets déposés sous une forme cartographique (carte de France localisant les projets reçus, ce qui nécessitera de demander en amont aux candidats de prévoir une fiche de synthèse de leur projet et une ou plusieurs photographies).

Ce travail sera mené par la DICOM, qui sera responsable de l'animation de cette page, sur la base des éléments qui lui seront transmis par la DEB et le Cerema.

La DICOM du MEEM a sollicité le GThU pour communiquer des photographies de qualité et pour donner d'éventuelles propositions sur le visuel à établir.

T. Boursier-Mangenot note que la qualité des photographies des paysages pose généralement souci, et il est très difficile de trouver de bonnes photographies. Elle implique souvent le recours à des professionnels qui connaissent les principes à respecter : par exemple de faire des prises de vue à certains moments de la journée et pas à d'autres, de le faire dans certaines conditions de luminosité, etc.

En outre, on a très souvent de très nombreuses photos non gérées, non répertoriées et / ou sans droits, ce qui rend très difficile le travail de recherche. Il conclut en disant qu'il s'agit là d'un travail très lourd qu'il convient de ne pas sous-estimer.

P. Bazin partage ce point de vue. Il existe des bases de photographies mais qui sont difficiles à manipuler pour en extraire le produit recherché.

Il est convenu que chaque participant regarde ce qu'il peut fournir. Par ailleurs, il est possible de contacter les Pôles relais ZH, la SNPN, ainsi que des CAUE et agences d'urbanisme qui disposent souvent de prises de vue de proximité. Peuvent également être réutilisées des photos relevant du premier GP, dans le cadre de Nature en Ville, ou encore des ÉcoQuartiers (Cerema).

Par ailleurs, le groupe préfère réagir sur un visuel que d'effectuer une proposition qui relève d'une démarche de professionnel.

6- Guide de rédaction

P. Bazin note le travail de rédaction très important réalisé. Il s'inquiète cependant du grand nombre de questions posées au candidat, qui, si elles sont prises à la lettre lui impliqueront de répondre pour le Volet 2 à 46 questions, et pour le volet 3 à 31 questions.

Sa proposition qui est adoptée est de demander des réponses à l'échelle des 9 parties, en gardant les questions détaillées comme un guide des sujets à traiter sans que des réponses exhaustives à chacun d'entre eux soient imposées.

T. Boursier-Mangenot propose qu'une relecture du document soit effectuée par un urbaniste pour adopter un langage qui soit moins environnementaliste. B. Guézo indique qu'il demandera une relecture des documents techniques au service urbanisme de territoires et ville du Cerema. Il cherchera également un relecteur en agence d'urbanisme.

Il fait par ailleurs les remarques suivantes :

- 2.2.3 ne pas commencer la rédaction par « les menaces ». Pour les enjeux, il propose de voir ce qui fait projet.
- 2.3.1 genèse de l'opération. Il faut ici assumer les « contradictions » initiales entre projet urbain et projet de nature ; Le projet a su résoudre ces contradictions et même leur donner du sens ? Comment a-t-on réussi à retourner la situation et à faire d'une (apparente?) contradiction une force ?
- 2.3.3 manquent les usages qui sont dans le 3.2.1, un peu tardivement. Ajouter ici une référence aux usages.
- 3.2 le chapeau est un peu faible.
- 3.2.2 : Titre « Aménités » très connoté. Mettre plutôt « valeur paysagère ».
- 3.3 1^{er} point : La question du paysage n'est pas qu'une question d'intégration. Il faut mettre en avant le projet paysager. Dire plutôt par ex : « Présenter le projet paysager et comment il a intégré le milieu humide voire s'est appuyé sur ce dernier »
- 4.3.2 aspect paysager. Mettre projet paysager.

O. Compagnet note que les aspects opérationnels de l'aménagement sont éludés : phasage de l'opération, modalités de financement, foncier, ingénierie de la réalisation, bilan de réalisation. Le Cerema proposera des compléments au dossier sur ce volet, même sommaires afin de ne pas trop augmenter le poids du questionnaire.

B. Guézo confirme que les aspects opérationnels liés à l'aménagement d'un milieu humide mériteraient effectivement des analyses particulières qui ne relèvent pas nécessairement du Grand Prix.

7-Composition du jury / président du jury/Parrain éventuel

G. Ferrère évoque l'idée de trouver une personnalité qui tiendrait le rôle de parrain pour le Grand Prix. Les noms suivants sont évoqués :

- Eric Orsenna, largement engagé sur ces sujets, et Président du « think tank » de Val'Hor
- Eric Fottorino, ancien directeur du Monde, récemment sollicité par le Conservatoire du Littoral,
- Gilles Clément, président du GP du Paysage de février 2016,
- Michel Serres.

T. Boursier-Mangenot soulève l'intérêt d'inscrire la démarche dans les prix existants, et donc de faire signe à un parrain ayant été impliqué dans un GP « proche »..

La discussion met en évidence que s'il y a parrain, celui-ci doit être aussi logiquement président du jury, ce qui devra toutefois s'articuler avec la place à laisser au ministre qui peut souhaiter jouer un rôle dans la remise des prix.

Concernant le jury, il est proposé d'y intégrer un ou plusieurs lauréats du 1er GP mais aussi des lauréats ou membres de jury d'autres GP proches : urbanisme, Paysages, Nature en ville, etc. par exemple Frédéric Bonnet Grand Prix Urbanisme 2016.

La discussion sur la composition du jury est reportée à la prochaine séance du GThU à tenir en juin 2017 – elle donnera lieu en amont à des échanges par messagerie afin d'avancer au plus tôt.

8- Plan de valorisation

Le dossier presse de présentation des opérations lauréates, prévu par la DICOM, constitue le minimum à réaliser. Il se matérialise par une brochure du type de celle faite pour le Grand Prix 2012.

F. Thinzilal note qu'il a manqué en 2012 une valorisation en direction du grand public.

Une manifestation de niveau national sur le site du projet lauréat peut être prévue sans s'engager à ce niveau sur la représentation de l'État.

B. Guézo rappelle qu'un séminaire national sur les milieux humides et l'urbanisme avait été envisagé à la suite du 1er GP et qu'il n'a pas eu lieu : ce séminaire pourrait donc être réalisé en 2018, sur la base des deux Grands Prix, même s'il serait intéressant de l'élargir à d'autres opérations ou thématiques. La tenue de ce séminaire pourrait intervenir à la fin du premier semestre 2018.

F. Thinzilal propose un appui/conseil du FMA, qui a de l'expérience en la matière, pour l'organisation de ce séminaire.

O. Compagnet mentionne la sortie du guide PLUi, piloté par la FNAU, à l'automne 2017 : des retours d'expérience pourront être sollicités et pourraient également alimenter le séminaire.

G. Ferrère se demande s'il peut être opportun d'aller jusqu'à solliciter des collègues étrangers Ramsar pour alimenter les réflexions avec des expériences intéressantes menées ailleurs.

Elle précise par ailleurs qu'il peut être délicat de prévoir la remise des prix précisément à la date de la Journée mondiale des zones humides, dont le lancement national officiel ce jour-là se déroulera sur le Rhin – l'annonce des prix pourra être faite ce jour-là mais la remise des prix pourrait être prévue quelques jours plus tard (courant février) dans un lieu plus propice (Paris ou collectivité lauréate du GP), afin de ne pas brouiller les différents messages.

2. Action 38 PNMH : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les PLUi - Avancement du projet

Julie Larcher rappelle les objectifs de l'étude « Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLUi », à savoir établir une note de cadrage et améliorer la lisibilité des documents.

Ce travail du Cerema s'inscrit dans l'action 38 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU intercommunaux, volet 3 : Analyse de doctrines locales appliquées sur différents territoires et rédaction d'une note d'enseignement donnant un cadrage national.

L'étude a commencé à la fin de l'année 2016, après que les difficultés liées à la saisine des DREAL aient été levées. 55 documents ont été analysés dont 14 dans le domaine de l'eau, 3 dans celui de la TVB, 1 en littoral et 1 en biodiversité.

Ces documents étaient portés comme suit :

28 par l'État dont	15	DREAL
	9	DDT
	3	Préfecture
	1	Ministère
27 par d'autres entités	12	Syndicats de bassin
	5	Forum des Marais Atlantiques
	3	Associations
	2	Agglomération + agences d'urbanisme
	1	Agence de l'eau
	1	Conservatoires des espaces Naturels
	2	CG/Cd
	1	Porteur de SCoT

Les cibles de ces documents peuvent différer comme suit :

22	Non spécifiés
19	Collectivités
9	Différents acteurs : élus, techniciens, gestionnaires
5	Services internes de l'État

L'analyse des différentes doctrines est en cours. Ce travail doit être complété et illustré par l'analyse approfondie de certains territoires précurseurs sur l'intégration des MH dans les documents d'urbanisme. Ces territoires seront soit identifiés via les porteurs de doctrines, soit issus des clubs PLUi.

Une note de recommandations doit être établie fin 2017. J. Larcher pose la question de la cible et de la forme à donner à cette note.

L. Cyrot mentionne l'importance de voir ce qui se fait réellement dans les PLUi sans se limiter à l'analyse des doctrines. C'est le seul moyen de savoir si les doctrines sont pertinentes, appliquées et d'identifier les éventuels obstacles à la prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, il relève l'importance d'identifier pour chaque doctrine le contexte dans lequel celle-ci est intervenue : celui de la réalisation d'un SAGE par exemple pour la Bourbre.

F. Thinzilal indique qu'il faut partager les résultats de l'analyse avant de pouvoir conclure sur ce qui doit être produit pour les collectivités (recommandations, guide, etc.). La question sur la forme à donner à une production vient un peu tôt.

Des discussions il apparaît également qu'il est nécessaire de mieux définir l'objectif de cette action et comment elle s'insère dans l'ensemble des actions du PnamH, les membres du GTh ayant quelque mal à la « resituer ». : il convient ainsi de reprendre la fiche action et de la rendre plus explicite sur les différentes phases, et de la faire circuler.

B. Guézo valide l'idée qu'il faudra finaliser et ensuite partager le travail d'analyse, y compris dans sa phase plus opérationnelle, avant de conclure sur le produit à éditer. C'est l'objet du programme 2017 qui aboutira à une note « interne » pour le GThU. L'édition d'un produit externe interviendra en 2018.

3. Action 37 PNMH : Milieux humides (MH) et référentiel ÉcoQuartier. Présentation d'un projet de questionnaire.

Cette action vise à la prise en compte des milieux humides dans les ÉcoQuartiers. Elle rentre également dans l'action 35 du PNMH.

Au titre du programme 2015 et 2016 du Cerema, une fiche sur l'intégration des milieux humides dans les ÉcoQuartiers a été réalisée (opération 35). B. Guézo précise qu'après avoir donné lieu à relecture externe, elle est passée dans le processus de fabrication territoriale le 24 mars 2017. L'édition devrait intervenir dans un mois environ.

Le programme 2017 du Cerema prévoit de poursuivre cette action en produisant des recommandations visant à enrichir la grille des engagements 19 et 20 du référentiel ÉcoQuartier, engagements qui portent respectivement sur la gestion de l'eau et sur la prise en compte de la biodiversité.

La démarche vise à rencontrer des acteurs d'Écoquartiers sur la base d'un questionnaire semi-directif. Ces entretiens sur le point d'être engagés ont pour finalité :

- de comprendre et capitaliser les retours d'expériences d'acteurs ayant participé dans le cadre d'un Écoquartier labellisé à la réussite de l'intégration de milieux humides,
- de recueillir, suite à leur expérience, leur avis de façon plus générale sur la manière

d'intégrer au mieux les milieux humides dans la réalisation d'un Écoquartier, et enfin d'avoir un avis sur la manière de faire évoluer les référentiels (charte et référentiel évaluation).

Le GThU est sollicité sur la grille d'entretien. Le temps disponible ne permettant pas d'en discuter, les avis seront sollicités par mel sur la base du ppt qui devait être présenté.

4. Prochaine réunion

Il est convenu d'une prochaine réunion du GThU dédiée au Grand Prix à la mi-juin, sur une demi-journée avec échanges en visio.

Après la réunion, la date de cette réunion avec visio est fixée au **14 juin après-midi de 14 heures à 16 heures 30'**.

Fiche thématique n°1 : Planning actualisé du Grand Prix

Le planning actualisé du Grand Prix est le suivant :

Principales séquences	2017						2018	
	<i>Mois</i>	01/02	03/04	05/06	07/08	09/10	11/12	01/02
Préparation des documents pour le COPIL	janvier							
Réunion du COPIL	7 fév.							
Préparation des documents pour le CODOR			15 mars					
Réunion du GTh urbanisme (CODOR)			30 mars					
Finalisation documents techniques				30 avril				
Finalisation plan de communication, grille d'analyse, plan de valorisation.				Mai				
Annonce du lancement dans les réseaux				Mai-Juin				
Réunion du GTh urbanisme – présentiel + Visio conférence envisageable (CODOR) (1)				mi-juin				
Ouverture de l'appel à candidatures					10 Juillet			
Réception des candidatures						6 oct.		
Expertise des dossiers							2 ^e quinzaine oct / nov / déc	
Réunion du jury								Début jan.
Annonce Ministre								2 fév.
Réunion GThU (CODOR) : bilan et valorisation.								Mars

(1) En fonction de l'avancement des autres actions suivies par le GTh et des actualités « Urbanisme », cette réunion sera soit celle du GTh Urbanisme soit simplement celle du CODOR du Grand Prix, et pourra dans ce dernier cas se tenir en visio-conférence (sous réserve de disponibilité de salle).

Fiche thématique n°2 : Titre du Grand Prix, Messages à porter

Titre du Grand Prix

Le titre envisagé à l'issue du GThU du 30 mars 2017 est le suivant :

Terres d'eau et villes
Les atouts des milieux humides en territoires urbanisés

D'autres termes sont possibles pour atout : évolution, démarche de valorisation, affirmation.

Messages à porter

La première édition du Grand Prix en 2011 a été un succès. L'appel à projet a favorisé la diffusion des bonnes pratiques en matière d'intégration des milieux humides dans l'aménagement. Les collectivités primées ont bénéficié du Prix comme vecteur de communication pour conforter leur politique d'intégration des milieux humides dans leur aménagement. Le Grand Prix attribué au projet de Saint-Jacques-de-la-Lande a contribué à faire de cette réalisation une référence.

Fort de cette première expérience, l'objectif de la nouvelle édition du Grand Prix, organisée en 2017, est de maintenir et de renforcer la dynamique en mettant en exergue de nouvelles expériences territoriales de préservation, création ou restauration de milieux humides.

Pour atteindre cet objectif, il est important de bien exprimer les messages qui doivent accompagner la communication autour du projet pour qu'ils soient partagés et connus de tous. Les messages suivants ont été sélectionnés lors du GThU du 30 mars 2017 :

Messages privilégiés
1- « L'appel à projets s'adresse aux grands projets comme aux petits projets. »
2- « Une opération peut être exemplaire à différents titres : par la façon dont elle a été conduite, par les résultats obtenus, par sa reproductibilité", par son caractère exceptionnel. »
3- Les milieux humides des articulations, des espaces de mise en relation. »
4- « Les milieux humides, des espaces qui renvoient au vécu des habitants. »
5- « Les milieux humides des espaces à redécouvrir, à investir ».
6- « Les milieux humides répondent à des attentes et à des besoins multiples. Notion de services écosystémiques. »
7- « Les milieux humides, des aménagements à faible coût. »
8- « Les milieux humides des espaces qui respirent. »
9- Les milieux humides des espaces qui révèlent, sources d'inspiration pour l'aménagement. »
10- Les milieux humides, une façon d'être pionnier dans l'urbanisme de demain.
11- Les milieux humides, un atout pour le territoire.

Les messages suivants n'ont pas été évoqués, sans pour autant avoir été écartés.

Messages non privilégiés
11- « Intégrer les milieux humides ne veut pas dire les urbaniser ! »
12-« Intégrer la gestion des zones humides valorise votre projet »
13- « Intégrer les milieux humides dans l'aménagement, c'est à la fois les préserver et préserver la qualité de vie, mettre en valeur les richesses naturelles et les utiliser, faire respirer son territoire. »
14-« Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain, c'est adopter l'urbanisme de demain. »
15- « Inspirer vous des savoir-faire existants. »
16- « les ZH doivent être intégrées et peuvent s'intégrer dans un projet de territoire, de nombreuses collectivités l'ont déjà fait »
17- « Il suffit de faire appel aux bonnes compétences. Les solutions techniques existent et présentent de nombreux atouts ; »

Fiche thématique n°3 : Documents techniques, comité d'experts et jury

Documents techniques

Les documents techniques comprennent ;

- le règlement de l'appel à candidatures
- le guide de rédaction.

S'agissant du règlement, l'attention du GThU est particulièrement attirée sur ;

- l'article 1 : "Objectifs"
 - l'article 3 "Qui peut candidater ?"
 - l'article 7 "Valorisation"
-

Comité d'experts

La désignation des lauréats du Grand Prix nécessite la mise en place d'un comité d'experts et d'un jury.

Le comité d'experts est constitué par les experts en charge de l'évaluation des dossiers présentés. Les experts disposent pour intervenir du règlement du Grand Prix, du guide de rédaction et d'une grille d'analyse.

La grille d'analyse a pour objet d'assurer une homogénéité des évaluations entre les experts. Elle sera validée par le GThU dans une réunion prévue avant l'été.

L'équipe des experts sera constituée pour l'essentiel par des agents du Cerema (2/3) et de façon complémentaire par des agents issus d'autres organismes (1/3). La liste des experts sera communiquée au COPIL.

Composition du jury

Le jury sera constitué par la DEB et la DGALN sur avis du GThU. Sa composition peut être discutée à partir de la composition du jury du GP 2012, rappelée ci-après :

Rappel Composition du jury du GP 2012.

Catégorie	Organisme ou service	Membre du jury 2011
1- Personnalité présidente du jury	Michel Desvigne, Grand Prix de l'urbanisme 2012	
2- Vice-Président	Agence TER	Olivier Philippe
3- Grand Témoin	Convention Ramsar	Thymio Papayannis
1- Représentants de l'administration	Direction des espaces Naturels MEDDTL	José Ruiz, Sous-directeur
	Direction de l'aménagement durable MEDDTL	Thierry Lemoigne, Sous-directeur
	DREAL	Jean-Pierre Thibault, Directeur adjoint
2- Représentants des collectivités	EPTB Sèvre nantaise	Boris Lustgarten, directeur
	AMF	Gwenaëlle Stephan ou Florence Masson
3- Représentants des organismes publics	MNHN	Gilles Boeuf, Président
	Office National de l'eau et des milieux aquatiques	Alexis Delaunay
	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Pascal Maret, Directeur-adjoint
	Société nationale pour la Protection de la Nature	Michel Echaubard
	Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais	Marc Kaszynski, Directeur

Fiche thématique n°4 : Diffusion / Communication / Valorisation

Réseaux de diffusion

La réussite du Grand Prix dépend de la qualité de la diffusion de l'information dans des réseaux multiples. Il convient d'établir une cartographie des réseaux qui seront mobilisés. Cette cartographie est la suivante :

Catégorie	Réseaux mobilisés (préciser)	Responsable pour le GP (préciser à chaque fois)	Commentaire	
Services et organismes de l'État				
Services déconcentrés de l'État (DREAL, DDT, etc.)	MH / eau / eaux pluviales ?	DEB	G. Ferrère	
	Urbanisme + Paysages ?	DHUP	À définir par DHUP	
Agences de l'eau		DEB		
Services déconcentrés de l'État	Architectes-conseil	DHUP	Karine Mangin	
	Paysagistes-conseil	DHUP	Olivier Montagnet	
SD	Réseau DDT du Nouveau Conseil aux territoires.	GThU	L. Cyrot	
AFB	Toutes composantes AFB – Portail MH d'Eaufrance.	AFB		
Toutes catégories	Tous les réseaux représentés dans le GNMH	DEB (listes de diffusion GNMH et ses groupes thématiques)		
Collectivités				
Groupements de collectivités	AMF	DEB	diffusion dans Maires de France (40 000 abonnés) + newsletter web Maires info	
	Ecomaires			
	Association des maires ruraux			
	ADCF			
	FNCCR	Cerema		
	Elus du littoral ?	ANEL	DEB (voir LM)	
	Réseau des élus mobilisés sur ICHN et ZH	Association Ramsar France	DEB	
AFEPTB		Représentant au GThU		

Catégorie	Réseaux mobilisés (préciser)	Responsable pour le GP (préciser à chaque fois)	Commentaire
Structures techniques	FPNRF	Représentant au GThU	
	EPF	DHUP	
Réseau d'élus « Urb » ?		DHUP	
Associations et Organismes spécialisés			
Réseaux des gestionnaires d'EN	RNF, PNF, CEN	DEB	
TVB	Centre de ressource TVB.	DEB ou Cerema	Didier Labat (DEB) ou Sophie Noiret (Cerema)
Paysagistes	Fédération française des paysages	DEB	Didier Labat
Collectivités et professionnels	Plante et Cité	Cerema	B. Guézo
Réseau des sites Ramsar	Asso Ramsar France	DEB	
Réseau JMZH	SNPN, LPO, tous partenaires de la JMZH	SNPN (représentée au COPIL)	
Réseaux spécifiques de chacune des structures porteuses des pôles relais (CEN, EPTB, CEL...) et réseaux animés par les pôles relais (réseaux spécifiques « MH »)	Pôles relais	Représentant au GThU	
Réseaux eaux	GRAIE	Cerema	
	ASTEE	Cerema	
Revue			
	Veille eau		
	Journ'eau		
	Traits urbains		
	Technicités	Cerema	
	Actu-environnement		
	Réseaux spécifiques Urbanisme ?	DHUP	

Réseaux professionnels ou associatifs			
	Association française interprofessionnelle des écologues (AFIE)		
CAUE	FNCAUE	Représentant au COPIL	
AU	FNAU	Cerema	AU Pays de St-Omer et CAUE d'Eure-et-Loir membres du COPIL
	Réseau des aménageurs	Cerema	
	Val'hor	DEB ?	http://www.valhor.fr
	Réseau Idéal		Communauté métier
	CNFPT		Communauté métier

Charte graphique

Le lancement du Grand Prix *Milieu humide en espace urbanisé* comportera la mise en place d'une page Web permettant de communiquer sur le projet et d'apporter aux candidats les éléments d'information dont ils ont besoin pour établir leur dossier.

Une dimension communicante pour donner envie de candidater

La page Web mettra en évidence les messages retenus pour le Grand Prix (cf travail à réaliser sur les messages). Il valorisera les projets primés lors du 1^{er} Grand Prix. Il mettra en évidence la charte graphique du Grand Prix.

Une dimension informative pour établir le dossier de candidature

La page web donnera accès aux documents nécessaires à l'établissement des dossiers : règlement, guide de rédaction.

Une dimension réflexive sur les candidatures déposées

La page Web donnera la visibilité aux projets déposés sous une forme cartographique (carte de France localisant les projets déposés).

Valorisation des lauréats

La communication du Grand Prix *Milieu humide en espace urbanisé* doit intégrer les modes de valorisation des lauréats de façon à renforcer son attractivité.

La première édition du Grand Prix en 2011 a conduit à la diffusion d'une plaquette de présentation des projets lauréats, à l'édition d'un ouvrage de référence sur l'intégration des milieux humides dans l'aménagement, appuyée sur les projets lauréats, et enfin à la réalisation d'une plaquette de sensibilisation des élus sur ce type de démarche.

Fort de cette première expérience, la nouvelle édition du Grand Prix, organisée en 2017, doit établir un plan de valorisation des lauréats différent du précédent, jugé insuffisant,. Ce plan doit permettre, d'une part de valoriser les lauréats et de les rétribuer de leur investissement à produire un dossier de qualité, d'autre part d'utiliser les projets lauréats comme leviers pour insuffler une nouvelle dynamique en mettant en exergue de nouvelles expériences territoriales de préservation, création ou restauration de milieux humides.

Les éléments suivants ont été retenus lors de la discussion du GthU du 30 mars 2017 :

Éléments retenus par le GThU
1- Remise du Grand Prix par le ministre ou par le président du jury au cours du mois de février 2018
2-Réalisation d'une manifestation nationale dans la commune abritant le projet attributaire du Grand Prix (sans s'engager sur le niveau de représentation de l'État).
3- Réalisation d'un reportage sur le site lauréat avec mise en ligne des analyses, vidéos et photographies.
4- Réalisation d'un dossier presse sur les lauréats prenant la forme d'une brochure de communication sur les sites lauréats du Grand Prix ;
5- Réalisation d'un séminaire technique milieux humides en 2018, valorisant les lauréats des 2 Grands Prix 2012 et 2017.
6- Inscription d'un volet Grand Prix dans le futur centre de ressources Web MH et urbanisme.
7-Insertion de 1 page sur le lauréat du Gp / d'un dossier spécial sur les lauréats dans le Courrier des maires (sous réserve AMF).

Éléments non validés par le GThU
8- Réalisation d'un atelier presse avec les meilleurs projets
9-Organisation par AMF (sous réserve) d'une matinée d'échanges sur ce thème (auditorium 180pl + visio)